

Invitation à soumissionner (RFP 375) - Arrangement en matière d'approvisionnement pour les fauteuils de bureau

Questions et réponses no 2

Cette deuxième série de questions et réponses, y compris toute annexe ci-jointe (l'« addenda »), modifie et clarifie l'Invitation à soumissionner (RFP 375), en sa version précédemment modifiée et clarifiée. L'IAS demeure autrement inchangée et les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis ci-après prennent le sens qui leur est attribué dans l'IAS.

1. En ce qui concerne le mécanisme d'inclinaison des chaises A1 et A3, le Canada accepterait-il également un mécanisme d'inclinaison synchronisée si toutes les autres exigences sont satisfaites? Si non, un dossier en tissu serait-il acceptable (encore une fois, si toutes les autres exigences sont satisfaites)?

Réponse: Non, le Canada n'acceptera pas un mécanisme d'inclinaison synchronisée même si toutes les autres exigences sont satisfaites. Les chaises A1 et A3 doivent avoir un dossier en revêtement respirant et un siège en tissu.

2. Pouvez-vous confirmer que le code postal T6R est exact?

Réponse: Oui, le code postal T6R est exact pour l'employé #19 à Edmonton en Alberta.

3. Pouvez-vous confirmer que le code postal R5K est exact?

Réponse : Le code postal réel pour l'employé #20 à Dufresne au Manitoba est R0A.

4. Certaines chaises, selon le code postal, seront expédiées directement sur le site, emballées et entièrement assemblées par une compagnie de livraison. Pouvez-vous confirmer que ceci est acceptable?

Réponse: Oui, la chaise peut être expédiée déjà assemblée, par une compagnie de livraison.

5. La livraison au code postal J5A se fera dans le hall d'entrée de l'immeuble. La chaise peut être retirée de la boîte car elle est déjà assemblée et amenée à l'appartement par ascenseur si nécessaire par l'utilisateur final. Pouvez-vous confirmer que ceci est acceptable?

Réponse: Non. La chaise doit être livrée à l'appartement de l'employé, pas dans le hall d'entrée.